marché que ceux de la Compagnie du chemin

de fer du Nord;

3º Parce que beaucoup d'industriels du nord
de la France se figurent que Dunkerque est encore le petit port de pêche de jadis.

C'est à la Chambre de commerce et aux commissionnaires Dunkerquois qu'il appartient de
faire connaître leur port.

Ce qui est nlus grave, c'est la question des Ce qui est plus grave, c'est la question des

rifs. Il s'agit de démontrer à la Compagnie du ord qu'elle a intérêt à mettre Dunkerque sur

Il s'agit de démontrer à la Compagnie du Nord qu'elle a intérêt à mettre Dunkerque sur le même niveau qu'Anvers.

En somme, l'intérêt de la Cempagnie du Nord est le même que celui du port, et si nous lui prouvons qu'au prix de quelques sacrifices importants, il est vrai, nons pouvons détourner d'Anvers un trafic très considérable pour le porteraur Dunkerque, nous sommes convaineus que la Compagnie du Nord se décidera à entrer dans nos vues.

En résumé, le port de Dunkerqueest uffgrand port d'importation, il peut être de même pour l'exportation mais, pour cela, il est indispensable que tous les dunkerquois viennent en aide à ceux qui ont pour mission de défendre leurs intérêts.

intérèls.

Les dunkerquois ne sont pus seuls à s'intéresser à la prospérité de leur port: le conmerce, en général. on peut le dire, fait cause commune avec eux.

Observations météorologiques. — Paris, 11 décembre — La pression harométrique est de 765 à Dunkarque, à Nice: 774 à Clermont, Belfort, Lyon. — Forts bourrasque au large d'Irlande. — Le baromètre est très clevé sur la France en général, mais une dépression secondaire se forme sur le golte de Gênes. — Temps probable: vent d'entre sud étoutest, clel couvert et pluvieux. — Température douce.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

ELECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE Dimanche 14 décembre

CANDIDATS:

MM. DROULERS PROUVOST, juge,

MM. DROULERS PROUVOST, juge, Emile PICAVET, juge supple François ROUSSEL, id.,

Nous souhaitons que les électeurs affirment, comme aux précédentes élections, leur estime et leur confiance aux juges consulaires, en votant en nombre suffisant pour éviter un second tour de

Délégués sénatoriaux. — Aux termes de la lei sur la réforme électorale du Sénat, qui a été pro-mulgué à l'Officiel du 10 décembre, le conseil nu-nicipal de Resbaix doit élire 24 délégués sénato-nicipal de Resbaix doit élire 24 délégués sénato-

riaux.
Ceux de Wattrelos, de Croix et de Wasquehal
en éliront respectivement 12, 9 et 6.
Ainsi, dans le corps électoral qui est appelé à
choisir, le 25 janvier prochain, le successeur de
M. Dutilleul, sénateur décété, nos deux cantons
se treuvent représentés par 51 délègués au lieu de
4 que leur attribuait la loi de 1875.

4 que leur attribuait la loi de 1875.

Adjudications. — Voici les résultats des trois adjudications auxquelles il a été procédé, mardi 9 décembre, à 11 heures du matin, dans une des salles de la mairie.

1º Effets d'habillement et d'équipement des agents des police. La fourniture était estimée à 9,187 fr. M. Edmond Petit a offert un rabais de 15 010, M. Constant Nuyttens, 21 010; M. Boutry Van Isselsteyn, 24,75 010; M. Henri Lebargy, Van 1830; M. Bossch, Claessens et C°, 28 010; la Société générale des fournitures militaires, à Paris, 20,16 010, Celle-ci est déclarée adjudicataire.

2º Echoppes des marchands forains. M. Couturier à Arras, a offert un rabais de 28 cent, au mètre curant; M. Lion, à Lille, 55 e.; M. Bottin, à Cambral, 1 fr. 25. Ce dernier est déclarée adjudicataire;

Gambrai, 1 fr. 25. Ce dernier est d'estare adjudicataire;

3º Pain de seigle destiné à la nourriture des
chevaux de l'ébouage. La fourniture était évaluée
1.862 fr.; M. Louis Durct a offert un rabais de
14 0/0; M. Emile Demarcq, 23 0/0; M. Pierre Vannest», 15 0/0; M. Louis Oranga flis, 10 0/0; M. Honoré Perche, 18 0/0; M. Honeré Mahieu, 12 0/0;
M. Léon Foveau, 13 0/0; M. Paul Wattel, 12 0/0;
M. Achille Sénélar, 13 0/0; M. Gément Piorin,
18 0/0; Mere veuve Delplanque-Dapled, 26 0/0.
Cette dernière est déclarée adjudicataire.

Cette dernière est déclarée adjudicataire.

— On nous prie de rappeler que les personnes qui apporteraient des entraves à la liberté des enchères, tomberaient sous le coup de l'art, 412 du Code pénal, dont voici le texte :

« Ceux qui, dans les adjudications de la propriété, de l'usufruit ou de la location des choses prôtét, de l'usufruit ou de la location des choses mobilières ou immobilières, d'une entreprise, d'une fourniture, d'une exploitation ou d'un service quelconque, auront entravé ou troublé la liberté des enchères ou des soumissions, par voies de fait, violences ou menaces, soit avant, seit pendant les enchères ou les soumissions, par voies de fait, violences ou menaces, soit avant, seit pendant les enchères ou les soumissions, par yours au moins, de trois mois au plus, et d'une pour au moins de cent francs au moins et de cinq mille francs au moins et de cinq mille le la même neine aura lieu coaire ceux qui par

francs au plus.

La même peine aura lieu contre ceux qui, par dons ou promesses, auront écarté les enchérisseurs.

Les deux administrations du théâtre des Boulevards et de l'Hippedrome viennent de mettre à la disposition des édves de l'Ecole nationale de musique 20 places par représentation.

Un accident s'est produit hier matin, au pei-guage de M. Vinchor, rue du Marquisat. Une ouvrière a eu le bras droit pris dans un engrenage et frac-turé. On l'a conduite à son domicile où M. le doc-teur Derville lui a donné les soins nécessités par

son état.

Vols. — On a arrêté et transféré à Lille une mé
nagère, nommée Hortense Vanoverbeck, inculpée
de vol de deux mentres, l'une en or, l'autre en arde vol de deux mentres, l'une en or, l'autre en arde vol de deux mentres autre de la sûreté Bayart a opéré une perquisition au dela sûreté Bayart a opéré une perquisition au demielle de cette femme, et a treuvé les deux mentres cachées sous une paillasse.

La Sainte-Barbe, le cercle des Carabiniers du
Petit. Château avait organisé une fête brillante.
Cent cinquante convives assistaient au banquet
donné dans la vaste salle des concerts, décorés cai
avec un goût parfait. Le menu était très complet
et très confortable. Le meilleur éloge que l'on

Louis Questry, écolier, a été arrêté pour vol de cinq boîtes de graisse et de différents jouets, au préjudice de M. Lallemant, épicier, rue Blanche-maille.

— Un autre gamin, Désiré Petit, n'attend pas qu'il ait de la barbe pour aimer le rhum. Il en a dérobé un litre à sa mère, qui, pour lui donner une leçon, a perté plainte à la police et l'a fait séjourner quelques heures au Dépôt. Que cela le corrige!

orrige!

— Mercredi, Mile Vinck, taute de M. Carlos Foveau, boulanger, rue Saint-Antoine, s'appràtait à servir une cliente quand elle aperçut un individu qui était acaté sous le comptoir. Des que ceiui-ci eut compris que sa présence était découverte, il se jeta sur Mile Vinck, la renversa et voulut prendre la fuite. Mais il avait compté sans la cliente, Mme Desbouvries, qui l'apprehenda au collet et le maintint courageuseulent jusqu'à l'arrivée du garçon boulanger. Un agent, prévenu par Mme Desbouvries, conduisit le volsur au poste, oh, interrogé par M. le commissaire du ler arrondissement, il a déclaré se nommer Gustave Hurbeaux, âgé de 17 ans, mécanicien, denseurant à Tourcoing, rue du Faucon, cour Vanoutryve.

— Victorine Wengels, piquirière, a pris la fuite

Victorine Wengels, piquière, a pris la fuite en emportant une montre et différents objets que lui avant conflès en dépôt un habitant de la rue Sainte-Thérèse.

Un feu de cheminée s'est déclaré mercredi vers 2 heures du soir, dans l'appartement occupe par M. Desdack, rue Vaucanson, cour Bénin. Il a cit promptement éteint par l'agent Dumont, aidé de quelques wisins.

Nous avons racenté dans notre numéro d'hier qu'un jeune homme, Emile Ladsou avait été l'objet d'un procès-verbal pour avoir iojurié M. Garrel, rézisseur du Cirque continental. Ce fait exact : mais La/sou ne voulait pas témoigner son mécententement de la représentation qui venait d'avoir lieu; il a injurié M. Garrel pour une cause différente.

Mons-en-Barcoul. — Un accident qui aurait pu avoir des conséquences graves, s'est produit mercredi soir, à six heures, près de Mons en-Barcoul. Au moment où le car à vapeur allant à Roubaix passait devant la brasserie Delattre, un camion attelé de deux chevaux sortait de cet établissement. Le conducteur, qui, paraît-il, était ivre, ne sut pas reteair son équipage et le timon du véhicule heurta violemment la machine du car et perfora la plaque en tôle qui en protège les côtés.

Dans la collision, le mécanicien a reçu quelque Dans la collision, le mecanicien a recu quesiques ligères contusions. Un des chevant a eu les jambes brisées et l'autre est aussi grièvement blessé. Quant à l'impredent conducteur, il est sain et sauf. Bien que le choc ait été assez violent, les voyageurs qui se trouvaient sur le car en ont été quittes pour la peur. Ce dernier, par suite de cet accident, est arrivé avec un retard d'un quart d'heure.

Ephémérides de la charité roubaisienne.

11 décembre 178: —Le roi, en son conseil, permet aux officiers municipaux de Roubaix de continuer à percevoir pendant dix ans, les droits d'octroi sur la bière, le vin et l'eau-de-vie pour le produit en être employé en partie à la nourriture et à l'entretien des malades et orphelins et aux besoins des autres pauvres de la communauté. (Archives de Roubaix A. A. 3. f. 113.)

vres de la communauté. (Archives de Roubaix A. 3. f. 113.)

11 décembre 1883. — Le ministre de l'intérieur accorde au Bureau de Bienfaisance de Roubaix une somme de deux mille francs pour l'aider à soulager les familles des ouvriers saus travail. (Archives de Reubaix Q. I (b) 2.)

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS. — Dans si séance du 10 décembre, la Chambre a rejeté l'amerde ment de Mgr Freppel et de M. de Mun (révisiblissement du chapitre 8 du budget des cultes. — Traitement de

ou enapitre ou nouges dus cuites. — I raturment des chandines). Ont voté pour : MM. Bergerot, Bratane, Guil-Noto, Ingles, Out ers, Pitchon, des R. tours ; contre : MM. Bergerot, Cirica, Giard, Girard, Girard, P. Legrand, Masure, Scripel, Tryatram; n'a pas pris part au vote, M. Desmoutiers. — Pas-De-Calais. — Pour, MM. Ansart, Fanien, Graux, Hatzille, Lefebrre du Prey, Levert, Ribot; contre, MM. Buuillières Bridou, Deaprez, Florent Lefebrre, MM. Buuillières Midd.

Hataille, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot; contre, MM. Bouillies-Bridou, Desprez, Florent Lefebvre.

2º La Chambre a rejeté l'amendement de M. d'Ailibree (rétablissemeut du chapitre de Saint-Denie, 12;00:16fr.)

Nond.— Ont roté pour, MM. Bergerot, Brame, Jonglez, Outters, Plichon, des Rotours

Ont voté contre, MM. Bernard, Cirier, Giard, Girard, Giroud, Guillemin, Pierre Legrand, Mesuc, Scrépel, Trystram; n'a pas pris part au vote, M. Desmoutiers, Pas-De-Catais — Ont voté pour, MM. Graux, Hamile, Lefebvre du Proy, Levert, Ribot Ont voté contre, MM. Anart, Bouilliez-Bridou, Desprez, Fanien, Florent-Lefebvre.

3º La Chambre a rejeté le rétablissement du crédit concernant les bources des séminaires.

Nond.— Ont voté pour : MM. Bergerot, Brame, Desmoutiers, Jonglez, Outters, des Rotours, Scrépel : ontre : Nond.— Ont voté pour : MM. Bergerot, Brame, Desmoutiers, Jonglez, Outters, des Rotours, Scrépel : ontre : Legrand, Masure, Trystram.

Pas De-Catais.— Ont voté pour : MM. Ansart. Bouilliez-Bridou, Fanien, Graux, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot; contre : MM. Despess, Florent-Lefebvre.

4º La Chambre a rejeté l'amendement de M. d'Aillièree

eovre. 4º La Chambre a rejeté l'amendement de M. d'Aillière endant au rétablissement du crédit de 3,100 fr. pour se to Chambre a reject lamentement of a A. A. Minor tendant au rétablissement du crédit de 3,000 fr. pour secoura annuels à divers établissements religieux.

Nond. — Ont vots pour : MM Eergerot, Brame, Jonglez Outters, Plichon, des Rotours ; contre : MM. Bernard, Cirier, Giard, Girard, Giroud, Guillemin, P. Legrant, Masure, verépel; n'ont pas pris part au vots : MM. Desmoutiers, Trystram.

Pas-De-Calais. — Ont voté pour : MM. Graux, Hamile, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot; contre : MM. Ansart, Bouillez-Bridou, Desprez, Fanien, Florent-Lefebvre.

TOURCOING

Délégués sénatoriaux. — Aux termes de la nouvelle loi, Tourcoing a droit à 21 délégués. Voici le nombre de ces derniers attribués à chacune des autres communes composant les deux cantons de Tourcoing:
Halluin, 12; Linselles, Marcq-en-Barceul, Mouveaux, Neuville-en-Ferrain, Roncq, 9; Bondues, 6; Bonsbacqua.

Bousbecque, 3.
Tourcoing et ses cantons nommeront done 87
déégués; sous le régime de la loi de 1875, il n'y
en avait que 9.

puls:o en faire, c'est de dire que tout le monde y

pulseo en faire, c'est de dire que tout le monde y a fait horneur.

Au dessert, le président, M. François Delmazure a porté un toast au digne pr sident de la société, N'. Dervaux, cet homme devous auquel le Petit Châleau de t sa prospérité, aux chafs de section, à M. Pithippe Suin, vice-président des carabiniers. M. Suin, pretant ensuite la parole, a dit que son concours ne ferait jamais défaut mais que si, depuis qui z ans, les Carabiniers avaient toujoure été prospères, ils le devaient à M. Delmazure, qui les préside depuis la fondation de la société.

Une médaille a été décrnée à M. Louis Vanneraghe en récompense de ses nombreux services, Puis, plusieurs amateurs ont droité des chansons, que l'on a fort fort a fort applaudi. M. Henri Vergote était chargé de de donner la note gaie : il s'en est parfaitement acquitté.

Cette charmante soirée s'est terminée par un amusant vaudeville, le Roman chez la Portière. Les acteurs, MM. Vanvenhusse, Deltour, Florin, Lansel et Dervaux, ort, obtenu un succés prodigieux dans la scène finale, où les trois fenimes tombent en défaillance, lorsqu'elles reconnaisent l'une son fils, l'autre le paruforneveu de la propriétaire et la troisième un pasjure.

Après quelques curieuses expériences de magnétisme tentées par le prefesseur Lambertini, un bal très-animé a clos gaiement cette fête des plus agrèsbles.

un bal trê:-animi a clos gaisment cette fête des plus agréables.

Patronage St-Joseph. — La Concordia officira à ass membres honoraires dimanche 14 désembre, à 5 heures du soir, un grand concert dans la saille du patroniage Saint-Joseph, à la Groix Rouge. Voici le programme:

Parnisse parile. — A Ouverture des Trois-Mousquetaires, par la Concordia (Banckman): B. Fantaisie sur le Barbier de Séville, id. (Rossin). — Les Myrtes sont fétris, par M. Théodule Callens (Faure) — Air varié de clarinette, par M. Louis Braye (Beer). — Chanconmettes, par M. César Ségard (··). — A. Ouverture Mariolila, par la fantare du Petit-Chateau (L. Montagne): S. Fantasie sur des motifs d'opéras, id (Mariaire). — Jeanne d'Arc à lexchuye (Luigi Bortheau.) — Montage Marionila, pour piston, par M. César Ségard (··).

DECNIÈME PARIE. — Les Brigands invisibles, comédie-bouffe en un acte par Bouly de Lesdain. Distribution. Mouflon, aubergiate, Jean-Baptiste Scamps; Larigot, garcon d'aubere, Albert Lambiou; Gustave, jeune peintre, Louis Langlois; Jéroboam, vieux juif, marchand d'objets de curiosité, Alf. Desmytter; Braconneau garde-champétre, Xvvier Delbecque; Tremblotin, maire du villaçe, Emile Holsert, Verbal, garde-chame; Paysan parlant, Julien Debacker; paysans. — La seône se passe dans un villege en 1816. — Le piano sera tenu par MM. Auguste Baratte et Paul Meyer fils.

Accident. — Jeudi matin, vers neuf heures et demie, M. Dujardin, déboureur, était occupé à remettre une courroie sur une penlie dans l'établissement de M. Six-Monnier, rue du Château. N'ayant pas fait déclincher le métier pour faire ce travail, il dut victime de son impruènces. La courroie le prit dans sa marche et l'entraina centre l'arbre de transmission, où il eut le bras gauche coupé net. Le docteur Dewyn, appelé en toute hâte, a donné les premiers soins à Dujardin, qui a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Unmarchand de balais de Ciercken (Baigi que) Unmarchand de balais de Clercken (Baigi que) traversait hier après-midi la rue Verte, en conduisant une charrette attelée d'un eleval. Il avait bu plus que de raison, et il est permis de creire qu'il avait la vue trouble, car il dirigas ai lieff son cheval qu'il défonça la vitrina de M. Daleu, négociant. Celui-ci s'empressa de réclamer des dommages-intérêts pour les dégâts causée à sa boutique, et un agent survint, qui mit l'équipage en fourrière et le maladroit conducteur au volon, dans la crainte que l'état d'ivrosse de ce dernier n'occasionnat de nouveaux accidents.

Ronoq. — Dans sa session de novembre, le conseil municipal de Roncq: 1º A voté divers crédits sur les fonds libres, notamment pour payer les frais occasionnés pour la préservation du cholèra et les dégâts occasionnés aux édites communaux par la grele tombre le 13 juillet dernier; 2º A été d'avis que les veaires de cette commune soient médemnisée par l'État; 3º Et a délibèré à l'unanimité qu'il est dispose, le cas echéant, pour isoler les cholèriques dans les établissements charitables, d'établir des constructions aur le vaste terrain de l'hospice éloignées de tout autre habitation afin d'éviter, s'il y a lieu, l'extension de l'épidémie.

Mouveaux. — Dans sa séance extraordinaire du 27 nevembre dernier, le conseil municipal de Mouveaux a, par li roix contre 5, sur 16 membres présents, donné un avis favorable au projet d'extablissement d'une ligne de tramways de Lille à Tourcoing par Marq-ea-Barœul et Mouveaux.

Marcq-en-Barceul. — Nous avons annoncé qu'un employé de la distille rie Lesaffre avait mis le pied dans le conduit qui sert de décharge au rectificateur et s'était fait de graves brûlures. L'accident, disait-on, était du à l'impredence de la victime. Une enquête plus approlondie a démontré qu'il n'en était rien, et que la responsabilité de l'accident remontait à l'ouvrier ch trgé de recouvrir le conduit d'une planche et qui avait négligé de le faire.

LILLE

Légion-d'Honneur. — Le grand chancelier de la Légion-d'Honneur vient d'invitor le prefet de police à rappeler aux négociaats décorés l'interdiction formelle qu'il a prononcée, dans une circulaire du 10 février 1879, qui défend expressement de faire figurer dans les marques de fabrique, têtes de lettre, factures ou enseignes commerciales, les insignes de la Légion-d'Honneur.

Chronique électorale. - On parle d'une réu Chronique electorale. — On parle d'une r'union des principaux électeurs sénatoriaux, m'unbris du Parlement et des Conseils provinciaux, qui aurait probablement lieu samedi, à L'ille, à l'effet de choisir un eandidat pour le siége devenu vacant par suite de la mort de M. Dutill'ul.

Les élections sénatoriales. — D'après la nou velle loi sur l'élection des sénateurs, le chiffié des délégués sénatoriaux pour le Nord est de 2178.

Société de Géographie. — On nous prie d'an-noncer que M. Massebieau, professeur agrègé d'his-toire au lycée de Lille, qui, dans le cours de jeudi soir (11 décembre), devait parler des colonies Fran-çaises, traitera plus aproialement des Emplorations françaises dans l'Amérique du Nord jusqu'aux prantières quantes du XVII et sièce.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Suite de la séance du vendredi 21 novembre 1884. npte-rendu analytique du Journal de Roubas Présidence de M. Julien LAGACHE, maire.

Présidence de M. Julien Lagache, maire.

Proposition de M. Guérmot, directeur du thédire muncipal de Lille, en vue de représentations à donner à l'Hippodrome Thédire. — Demande formée par M. Deschamps, directeur du Thédire des boulevards, en vue dobleur le renouvellement de la subvention qui but a été accordée pendant la saison thédirale 1883-1884.

M. Roche donne lecture du rappert suivant : « Messieurs, dans votre séance du 29 octobre dernier, vous avez renvoyé à vos ée et l're commissions une demande de M. Guérinot, directeur du théâtre de Lille, tendant à obtenir une subvention de douze mille francs, pour douze représentations d'opéra qu'il sengage à donner, d'ici au 15 avril prochain, à l'Hippodrome de Roubaix; vos commissions trouvant les pritentions de M. Guérinot trop élevées, vous proposent de passer à l'ordre du jour.

M. HENRI BUISINE. — Je demande au censeil de se prononcer auparavant sur le principe de la subvention aux deux théâtres.

PLUSIEURS MEMBRES. — Tout à l'heure!

M. FAUVARQUE. — Je demande que le vote soit secret.

M. HARINCKOUCK. — Je demande, au contraire.

secret.

M. HARINCKOUCK. — Je demande, au contraire, que le voie se fasse à l'appel nominal, car il s'agit d'assumer une lourde responsabilité. Pourquoi se cacher? chacun doit avoir la franchise de son

M. le maire lit les articles de la loi sur les

conseils municipaux concernant les cas où le con-seil est autorisé à recourr au vote secret. M. LE MAIRE. — Messieurs, je mets aux voix la proposition de M. Fauvarque. Le conseil repausse le vote secret: trois mem-bres seulement se prononcent en faveur de ce mode de scrutin.
Les conclusions du rapport sur la demande de

Les conclusions du rapport sur la demande de M. Guérinot, mises aux veix, sont salopiésa.

M. EMILE BAAS — Je demande la continuation de la lecture du premier rapport.

M. VINCHON, adjoint. — La lecture du deuxième rapport n'est même pas commencée, et on a déjà demandé le vote nominal.

M. LE MAIRE. — M. Roche, veuillez denner les lurs de la perio du rapport relative à la proportie.

M. LE MAIRE. — M. Roche, veuillez denner lecture de la partie du rapport relative à la proposition de M. Escande.

M. Roche lit le rapport suivant:

« Messieurs, M. Escande, directour du Théâtrede Dunkerque, avait adressé, il y a peu de temps,
une dymande en vue d'obteuir une subvention
pour l'année théâtrale 1884-85. Sa demande ne
pricisant aucune condition, le conseil municitpala eru devoir la rappousser en passant à l'ordre du jour. Depuis, vou a vez renvoyé à vus 4e
et l'ec commission, une nouvelle demande de M.
Escande, en date du 28 octobre deroier, par laquelle il sollicite une petite subvention, afin
qu'il puisse continuer ses représentation; à l'Hippodrome de Roubaix, le lundi de chaque semaine; il s'engagerait à jouer les opérus-comiques or il puisse continuer ses representation at ringi podrome de Roubaix, le lundi de chaque semai-ne; il s'engagerait à jouor les Opéras-comiques du réportoire et les pièces à traiter tell-s que: Mireille, Philémon et Baucis, Les contes d'Hoff-mann, Romce ot Juliette, La jolie fille de Perth, Carmen, etc., tout cela bien monté; il invoque en faveur de sa demande que les frais de dépla-cement de sa treupe, qui se compose de 50 per-sonnes, artistes, choristes et musiciens, sont de 7 à 380 fr. chaque fois et qu'en outre il doit pay-r la location de la sallo, le droit des pauvres, plu-d'autres menus d'epuses, et que sans le secours de la Ville, il se verra forcé à regret de cassor ses représentations à Roubaix, bien qu'il ait ob tenu un beau succès dans les deux premières re-présentations qu'il a données à l'Hipp drome, pen-dant lesquelles le public lui a manifesté sa satis-faction.

prisentations qu'il a données à l'flip drome, pendant lesquelles le public lui a manifesté sa satisfaction.

Vos 4e et l're commissions réunies désirent retenir autant que pessible les habitants dans notreveille, en leur procurant des distractions qu'ils ont du jusqu'ei al ler chercher chez tos voisius, ce qui a privé la Caisse municipale du produit que donnent les objets soumis à l'octroi, que l'on consomme, dans ce cas, à Lille, au lieu de les consommer à Roubaix, et ce qui prive aussi notre commerce de détail de bien des achats que l'on fatt dans ces sortes de circonstances; puis approvent cotte lidée intelligente qui se manifieste de plus en plus à Roubaix, de rechercher tous les moyens pour habituer notre population à rester chez elle, afia de fortifier l'esprit de famille et conserver à notre ville, ainsi qu'à notre commerce de détail, le produit des dépenses importantes que nous faisons chez nos voisins, au y allant, pour nous procucer les agréments que nous se rencontrons pas encore à Roubaix. Ces diverses considérations, messieurs, nous ont parme suffisantes pour vous proposer d'altoner à M. Escande 300 fr. par représentation d'op ra qu'il dennera tous les lundis, du ler décambre 1484 à fin mars 1835, et vous prier de vouloir, bien voter un crédit de 5,400 fr. à inscrire au budget supplémentaire de 1884, pour dix huit représentations.

M. EMILE BAAS. — M. le maire, je demande la parole. Avant de voter les conclusions du rapport n° 8, dont l'on vient de nous donner lecture, ne pourrait-on pas lire aussi le r-pport sur la demande de M. Deschamps qui est porté à l'Ordie du jour sous le n° 9 et ensuite voter l'ensenble des deux articles, puisque dans les deux cus, il s'agit de téâtre.

de théatre:

M. ALFRED REBOUX.— Je m'associe à la demande
de M. Baas, et je propose que l'on vote d'abord sur
le principe même de la subvention aux deux théâtres; puis, s'il y a lieu, sur le chiffre de chacua des
deux subsides. deux subsides. — Alors, M. Pierre Destombes, veuillez donner lecture du rapport n. 9.

M. PIERRE DESTOMBES, adjoint, lit le rapport suivant:

M. PIERRE DESTOMBES, adjoint, lit le rapport suivant:

« Messieurs, votre 4e commission a examiné la demande formée par M. Deschaupe, directeur du Théâtre des Boulevards, en vue d'obtenir le renouvellement de la subvention qui lui avait été accordée par le précedent conseil, pour l'année théâtrale 1883-1884.

2 Tout en reconnaissant la nécessité d'apporter dans les dépenses municipales l'économie rigouruse que nous impose l'étst des finances de la ville, elle n'a pas cru qu'il fût possible de supprimer une subvention accordée à un établissement qui constitue une des principales distractions misse à la disposition de la population roubaitenne.

Elle vous propose, en conséquence, de réduire cette subvention à 6,000 fr., auj lieu de 12,000

nier.

Il ne lui a pas paru, en levanche, équitable de maintenir dans leur intigralite les clauses du précédent cahier des charges, en ce qui concerte la composition de la troupe, le droit attribué à M. le Maire de prenoncer, sur le rappert d'une commission municipale, l'admission ou le refus des artistes, etc. Elle vous propose, en conséquence, d'inviter l'Administration à substituer à ce cahier des charges celui- dont la teneur est ci-dussous:

quence, d'inviter l'Administration à substituer à ce cabier des charges celui dont la teneur est ci-dessous:

Article ler. — Les représentations théâtrales ent lien pendant huit meis au moins; elles commencent du 10 au 17 septembre, et re terminent fin avril. Les jours de représentations obligatoires sont le dimanche, le lundi et le jeudi.

Le directeur entretient une troupe emposée des étéments suffinants pour l'interprétation du drame, de la comédie, du vaudeville et au besoin, de l'opéra-comique et de l'opérate.

Art. 2. — Le directeur est tenu de fournir dès le début de l'année théâtrale, à l'administration qui le transem tà M. le préfet, le répartoire dévaillé des pièces qu'il se propose de faire représentation.

Art. 3. — Le droit des pauvres est fixé au chiffre de dix francs par représentation.

Art. 4. — La ville alloue au directeur une subvention de six mille francs, payable par septièmes, après justification du versement, entre les mains de M. le receveur des établissements charitables, du droit des pauvres, fixé par l'article précédent.

Art. 5. — Le prix des places ne peut êtra-ticle précédent.

Art. 5. — Le prix des places ne peut êtra-ticle précédent.

Art. 5. — Le prix des places ne peut êtra-ticles précédent.

Art. 5. — Le prix des places ne peut êtra-ticles précédent.

Art. 5. — Le prix des places ne peut êtra-ticles précédent.

Art. 5. — Le prix des places ne peut êtra-ticles précédent.

Art. 5. — Le prix des places ne peut êtra-ticles précédent.

Art. 5. — Le prix des places ne peut êtra-ticles précédent.

Art. 6. — Le prix des places ne peut êtra-ticles précédent.

Art. 6. — Le prix des places ne peut êtra-ticles précédent.

Art. 6. — Le prix des places ne peut êtra-ticles de la manière suivante : l'es logges, 3 fr.;

2 mes loges, 2 fr. 50; fauteuils d'orchestre, 2 fr.;

parquet, 1 fr. 25; parterre, 0,75 cant.

Art. 6. — Teneur et de demande de M. Deschamps;

elle laisse à la lre commission le soin d'en dévance de la subvention à payer à M. Deschamps pour l'année théâtrale 1684-1885.

M.

voix le principe de la subvention à accordir à ces deux thrâtres.

M. Alfred Reboux.—Monsieur le Maire, veuillez me permettre de demander d'abord l'avis du conseil sur la clause a dittionnelle suivante qui serait ajoutée aux cahiers des charges des deux commissions:

« Le directeur s'engage à ne pas faire représenter celles des pièces de son répertoire qui lui seraient d'aignées par l'Admin stration. Mes ieurs, vous avez déjà compris la peasée qui a dicé cet amandement aux cahiers des charges des directions th âtrales. Le thrâtre contempo aine est ce qu'il est, etce n'est pas son procés que j'ai l'intention de faire devant vous. Mais je vo intais au moins écarter du réperteire des th âtres que vous allez subventionner certaines pièces révoltantes, qui n'ont pas méme une valeur littéraire quelconque et qui sont un véritable dés à la conscience et à la morale publique. C'est contre elles que je vous demande d'armer l'administration municipale.

Je seis bien qu'on va invoquer le contrôle pré-

cione et à la moraie puolque. Cest contre cles que je vous demande d'armer l'administration municipale.

Je suis bien qu'on va invoquer le contrôle préfectoral et l'article 2 du cahier des churges:

Article 2.— Le directeur est tenu de fournir,

dès le début de l'année théâtrale, à l'asiministration ou le transmet à M. le préfet, le répertoire

détailli des pièces qu'il se propose de faire re
présenter pendant son expleitation.

En bien, messieurs, je le regrette infiniment,
mais le contrôle de M. le préfet me paraît tout-à

fait insuffiant. Nous suvons tous ce qu'il a laissé
passer depuis quelques années à Roubair.

Les lois et réglements actuels, me dira-t-on,
désarment à pus près les municipalités devant les
directions the âtrales. Mais puisque nous allons
payer, nous avons bien le droit d'imposer nos conditions; nous devons chercher à recouvrer, au
moyen de ces écutrats financiers, quelques uns
les droits que ces lois et règlements actuer de contrôle un
usage réservé, je le sais bien; je n'ai pas la pré
tation de readre les théâtres irréprochales : is

L'adminis ration fara desendroit de contrôle un usage réservé, je le sais bien; je n'ai pas la prétention de rendre les théâtres irréprochables; ja ne crois pas qu'on puisse jamais y envoyer les enfants des écoles, comme je l'ente-dais proposer fart sérieusement l'anné-dernière dans catte même saile. Muis vous voudrez avec moi que votra sub vention, payés par tous les contribuables, serve au moins à ecarter du répertoire les plèces dans lasquelles on tourne en dérision les crayances et les choses les plus dignes d'honneur et de respect. La clause additionnelle proposée par M. Alfred Rabour est mise aux voix et adoptés à l'ucanimité. M. HARIKKOUCK. — Je ferai observer qu'en raison de la saison avancée les subventions proposées seraient en pure parte. Les troupas dramatiques ne peuvent plus se mo ilfer facilement, et c-lles existant ne sont pas, de l'avis du public, à la hauteur de la subvention qu'on se propose d'accorder. On pourrait inscrire au budget de l'an prochain une subvention convenable avec un cahier des charges sérieusement étudié, et répartir les 10 ou 12,000 fr. qui seraient donnés ectes fia de saison theatrals sur les deux ou trois années à venir, ce qui parmattrait d'élever la subvention à fis,000 fr. etjobtenir ainsi d'un directeur sérieux une troupe digne de notre ville, et un théâtre cht out le monde puisse aller.

digne de notre ville, et un théâtre cu tout le monde puisse aller.
L'argent des contribuales ne devant autant que possible, et avant tout, être dépensé au profit de tous, et non seulement en faveur d'une partie de la population. (Interruptions diverses).
M. LE DOCTEUR DERVILLE. — La demande de subvention pour le théâtre des Boulevards est fuite depuis le mois de mai.
M. LE MAIRE. — Messieurs, je mets aux voix le principe de la subvention aux deux théâtres. Le principe est adopté.
(A suuvre).

Elections sénatoriales dans le Nord et le

Par décret, inséré à l'Oficiel de ce jour, les conse ls municipaux des communes comprises dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, sont convoqués pour le dimanche 21 dé-

, fr., somme à laquelle elle se montait l'an der- cembre, à l'effet de nommer leurs délégués et

cembr., à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue d'une élection sénatoriale pour remplacer MM. Dutilleul et Devaux, décédés, et Boucher-Cadart, démissionnaire. Les colèges électoraux de ces deux départements formés des députés, des conscillers généraux. des conseillers d'arrondissement et des délégués municipaux, se réuniront au chef-lieu le dimanche 25 janvier 1885, pour procéder, tavoir : dans le département du Pas-de-Calais, à l'élection de deux sénateurs, et dans le département du Nord, à l'élection d'un sénateur.

NORD

Maubeuge. — A la suite des pluies persistantes le ces derniers jours, le canal de la Sambre a com-mencé à déborder entre Maubeuge et Sous-le-

ois. L'inondation n'a jusqu'ici causé aucun préjudice aux propriétés riveraines; on peut espérer qu'en raison du changement de temp, elle ne tardera pas à s'arrêter.

Fourmies. — La grève. — La grève des établissements Jacquot, Rennesson et C^{*}, ne paraît pas devoir durer longtemps. Hier, douze flieurs nouveaux occupaient douze métiers et 13 anciens, pris parmi ceux qu'on venait de payer, acceptaient de rentrer au nouveau tarif. Toute la fliature a donc repris le travail.

Les soigneuses sont également rentrées, sauf 7 qui ont trouvé à se caser ailleurs.

Quant au tissage, il y avait, hier, 60 métiers seulement qui battaient; 9 ouvriers nouveaux (taient entrés et il paraît que luadi 100 métiers seront pourvus.

Proville. — L'assassinat. — Un domestique de M. Clavier, tout récemment congédié, a été interrogé par le parquet. Le bruit court que deux arrestations ont été opérées mardi. Ainsi qu'on le voit, cette affaire présente encore bien des points obscurs.

Le Cateau. — Le parquet a fait hier une nou-velle descente au Cateau pour la confrontation des témoins. De gravos soupçons planent sur un indi-vilu qui pourrait bies ne pas tarder à être arrêté sous l'inculpation du meurtre d'Aublin.

Duokerque. — Arrestation d'un anarchiste.—
Il est de notorieté publique qu'un anarchiste, originaire de Duikerque, vient d'être mis en état d'arrestation par la police municipale. On le désigne comme ayant pris une part très active au meeting de la salle L'vis, à Paris.
On dit même qu'il aurait blessé un agent de police.

PAS-DE-CALAIS

L'enterrement d'Anglicus. - Anglicus ne sera pis autopsié Ila été enterré mardi matin, à huit heures. La tête du supplicié a été remise dans la rosition naturelle qu'elle occupait. Les confrères de Sunt Léonard, de Saint-Omer, qui, depuis la condamnation à mort, pranaient à leur charge, suivant leur coutume, les frais (en dehors de l'ordinaire) que pouvaient incessiter les exigences d'Anglicus, avaient à Saint-Pierre, un de leurs anciens mambres, M. K. C'est lui qui, avec M. Vitasse, aumônier, a accompagné au cimetière de Saint-Pierre, le corps du condamné; M. le commisserire de police de Saint-Pierre se trouvait avec euv. Lu fosse était faite à environ vingt mètres à droite de la perte principale. La confrèrie de Saint Léonard, dont M. K. faisait partie, avait donné un cercueil, mais c'est celui que l'ariministration municipale de Saint-Pierre avait commandé, qui a servi.

Arras. — L'intronisation de Mgr Dennel aura lieu le mardi 16 décembre, à onze heures et

— Duhamel au Sénal. — Un groupe d'électeurs du Pas de Calais vieut d'offirir la candidature sénatoriale à M. Duhamel, ancien secrétaire général de la présidence de la République. — (Tablettes d'un Spectaleur.)

AISNE

Aisonvillo-Bernonville. - On nous écrit de

t endroit;
Dimanche dernier, grande animation dans no-« Dimanche dernier, grande animation dans notre village. Les pompiers cdiébraient la Sainte-Barbe, et un joyeux banquet réunissait de nombreux convives chez le maire de la commune: presque tous les membres honoraires avaient rèpondu à l'invitation qui leur avait été adressée. Un ancien pompier, actuellement sergent de ville à Roubaix, a été très fêté, car il avait tenu expresement à venir partager la joie de ses el-camarades.

- A l'issue du banquet, on a fait une collecte pour le Bureau de bienfaisance: elle a produit une fort polis somme grâce à la générait.

por Bureau de bienfaisance: elle a produit une fort jolie somme, grâce à la générosité de M. H. L'esprit d'union et de bonae fraternité qui règne à Aisonville, a surtout contribué au succès de cette fête de famille.

Etat-Civil de Roudaix. T. Déclarations de Maissances du 10 décembre. Autuste Janssens, rue de
l'Epeule, ciur Lecomte, 7. Jules Ghryseu, rue de Béthune, 30. — Ausustin Burch, rue de Béthune, cour St.
Simon Lefebvre, 5. — Bidore remeules, rue du Vallon,
11. — Georges Soetark, rue d'arresules, rue du Vallon,
12. — Georges Soetark, rue d'arresules, rue du Vallon,
13. — Georges Soetark, rue d'arresules, rue du Vallon,
14. — Georges Soetark, rue d'arresules, rue du Vallon,
16. — Biopard
Vanneste, rue de la Longue-Chemise, 20. — Elouard
Vanneste, rue de la Longue-Chemise, 20. — Elouard
Vanneste, rue de la Longue-Chemise, 20. — Berne
des Longues-Haies, cour Bonte-Plaiel, 1. — Auguste
Belmotte, rue des Récollets, cour Pollet, 15. — Emile
Bayart, rue de l'industrie 5. 1

Déclaration Bu Marian du 10 décembre — Pierre
Dravit 3 anoi, pricière
1960 Laration Bu backes pur 10 décembre — Elouard
Defaux, 3 mois, rue Daubenton, 25. — Edouard Defaux,
2 ans, rue du Pain, cour Debooère, 1 — René Duthois,
3 mois, rue du Paubenton, 25. — Edouard Defaux,
3 mois, rue de Menni-de-Fer, 61. — Octr Rooms, 7
mois, rue de Pourcours, 3. — Verhaeghe, présenté
sans vie, rue de Moureaux, 3.

Etat-civil de Tourcoing. — Déclarations de meissances de 9 décembre. — Marie Fremaux, rue du Dragon. — Elisa Hassebroucq, rue du Prà de la Baille. — Miber Leclercq, au Blanc Seau. — Lucieu Gayet, rue de la Mail-cense. — Augustin Delplanque. Chemin des Carières — Marquerite Loquet, rue du Flocon. — Charles Croquison, rue le Lapres. — Marquerite Loquet, rue du Flocon. — Charles Croquison, rue le Lapres. — Marquerite Loquet, rue du Flocon. — Charles Croquison, rue le Lapres. — Marquerite Loquet, rue du Flocon. — Charles Agres de Lapres. — Jean Joseph, do ans, tisserand et Colombe Delcupe, 50 ans, anne profession.

- Oh! laissez donc! — Si c'était le chien du portier !... ce vilain Tac qu'on n'a pas entendu aboyer depuis si

longtemps.

Et comment voulez-vous que cette bête soit venue mourir dans ma cave, vous savez bien qu'il ne voulait seulement pas franchir la

bien qu'il ne voulait seulement pas franchir la porte du pavillon.

— Enfin, monsieur, c'est bien drôle tout de même... Yous ne pouvez toujours pas vous passer de vin à voire diner, et je n'en ai pas une goutte là haut.

Largeval fut sur le point de dire à sa servante qu'il était tout simple d'en aller acheter deux ou trois bouteilles chez quelque marchand du voisinage, mais il craignit d'avoir l'air trop intéressé à cacher quelque chose et se contenta intéressé à cacher quelque chose et se content

de répondre:

— Patientez quelques minutes et cela va passer sans doute.

- Si on allait avertir M. Pascalin?
- Pourquoi faire, et que saura-t-il de plus que nous?

- Dame! il pourra dire peut-être si ça ne vient pas de quelque endroit qu'il connaît. - Au fait, dit Largeval, vous avez peutêtre raison. Georges ne doutait point que l'odeur asphy-

Georges ne doutait point que l'odeur asphy-xiante no provint d'un puissard, et d'ailleurs il n'était pas fàché d'ètre fixé sur ce point, car il avait hâte de mettre la main sur le magoit dont le gisement venait de lui être révéhé d'une façon qu'il considérait comme providentielle. Mais d'autre part, copendant, il était retenu pur la crainte qu'on ne soupçounât la cause de son excursion à la cave.

(A suivre

FEUILLETON DU 12 DÉCEMBRE — (N° 20.)

PEAL DI MOR'

Il se croyait entièrement déçu de son espoir d'en apprendre plus long qu'il n'en savait, lors qu'il mit la main sur un dernier papier. C'ébait une enveloppe cachetée à la cire noire et sur le recto de laquelle il n'y avait ni adresse ni autre indication.

ni autre indication. Largeval en brisa le cachet sans hésiter et retira de l'enveloppe une feuille pliée en quatre comme une lettre ordinaire. Il l'ouvrit et lut ce

· Pour le cas où je viendrais à mourir subite- Pour le cas ou je viendrais a inouri suntemeut, il est bon qu'on soit averti que je possêde, en outre de ma rente viagère, une somme de trente-deux mille francs que j'ai cachée
dans ce pavillon et à laquelle je toucherai
seulement dans le cas où des circonstances seulement dans le cas ou des circonstances toutes spéciales me forceraient à quitter Paris précipitamment. Ces trente-deux mille francs

Au-dessous du pavillon que j'habite, exis-Au-dessous du pavillon que j'habite, exis-tent deux caves dans lesquelles je mets mon vin et mon bois. Derrière une pile de bois qui s'élève dans le second caveau, en face de l'entrée est une porte dont la clef reste Lon-jours à la serrure. Georges s'arrêta tout à coup. Il venait de s'apercevoir qu'entraîné par l'intérêt de la ré-vélation qu'il avait sous les yeux, il lisait tout

Un sentiment de terreur et de déflance lui fit | jeter autour de lui des regards inquiets, comme s'il eût craint d'être espionné. Mais il était seul, bien seul, et ce fut avec un

Mais il était seul, bien seul, et ce fut avec un soupir de soulagement qu'il continua sa lecture, nais des yeux cette fois:

Rien n'est plus facile, disait le papier, que de déplacer cette pile de bois à laquelle un coffre à roulettes sert de base. On entrera donc par la porte en question dans un troissième caveau voûté, et qui ne communique par aucun jour avec l'air extérieur. En tournant à droite, dès qu'on aura franchi le seuil, on comptera le long du mur cinq pas de soixante-six centimètres chaque, de talon à talon, et, en creusant à trente-trois centimètres de profondeur, on trouvera trente-deux

tres de profondeur, on trouvera trente-deux rouleaux de mille francs. Une bêche est pla rouleaux de mille francs. Une becne est pia-cée dans l'angle du mur.

Il n'y avait pas de signature. Mais Georges ne pouvait se tromper sur la main qui avait écrit cela. C'était bien celle de son frère.

— Trente-deux mille francs! di'-il. Si j'avais

su cela le jour où il est tombé là, sous mes yeux, frappé de mort, je me serais évité bien des souffrances... et un faux, ajouta-t-il d'une voix sombre.

C'est là une fortune, reprit-il. Dès cette nuit c'est la une lordune, perten. De cette maieux, à l'instant même, je vais descendre à la cave. Si je trouve le trésor, j'irai tout avouer à ma femme, ma faiblesse et ma faute, puis nous donnerons à cet argent l'emploi que lui destinait Remi. Nous partirons pour l'étranger où nous vivrons heureux et calmes en faisant quelque petit commerce ou bien en vivant sur une propriété de campagne que j'a-hèterai. sur une propriété de campagne que j'achèterai. Laurence me pardonnera mon erreur passa-gère et qui sait 7 Nous établipone peut-être Ceneviève avec un époux de son choix.

Sans plus tarder, Georges, après avoir serre | bouche. papier révélateur dans sa ougie et descendit à la cav Il n'eut aucune peine à révélateur dans sa poche, allun

Il n'eut aucune peine à déplacer la pile de bois qui avait été habilement installée ; il fit tourner la clef dans la serrure qui, remarqua-t-il, avait dû être graissée récemment, ouvrit porte toute grande et poussa un cri. Sa bougie venait de s'éteindre tout à coup.

Sa bousie venait de s'etendre tout à coup. Ce fut l'étonnement qui arracha ce cri à Lar-geval. Mais il éprouva aussi en même temps comme un sentiment de peur irréfléchie. Il lui sembla en cffet qu'une personne cachée derrière la porte avait soufflé sur sa lumière, et il se fronva sans transition dans une obscu

et il se frouva sans transition dans due obscu-rité profonde.

Puis avant qu'il n'eût le temps de réfléchir à ce qui lui arrivait, il fut envahi par une odeur de pourriture intolérable qui prit, en quelques secondes, les proportions les plus invraisemblables Il se sentit presque menacé d'asphyxie, e

Itse sentit presque menace a aspayate, et cette fois sa terreur devint réelle, immense.

A tâtons il voulut se diriger vers la porte de la cave pour remonter chez lui, mais comme il n'était pas familiarisé avec les angles et les coins des caveaux, il se heurta de droite et de gauche à des obstacles qui redoublèrent son effroi. Son imagination aidant, il crut entendre des bruits étranges et se hâta davantage pour échapper à ce danger mystérieux qui venait de se dre-ser devant lui.

Dans son empressement, il se frappa la figure ontre une porte ou este.

Du choc il fail i tomber à 'a renverse. Mais un esse il mart tomber a la reuverse. Mais un esse t de volonté le tint debout.
Néaumoins, il était tellement épouvanté que des a pels sortirent presque malgré lui de sa

I sanoquait. L'acrete de l'ouer l'inice qui se répandait de plus en plus autour de lui et l'enveloppait, lui fit penser à l'asphyxie.

Malheureux Largeval! Que lui arrivait-il encore ? Un instant il pensa que son frère avait imaginé quelque horrible moyen pour empêcher les intrus de se glisser dans le caveau où avait été cacher son argent.

avait été cacher son argent. Tout en faisant ces r flexions, il remonta aussi lestement que possible au rez-de-chaussée et huma largement l'air pur qui venait du jar-

On était à la finde mars. Un magnifique soleil, trop chaud pour la sai-son, faisait craquer les bourgeons des marron-niers et des tilleuis. L'air était presque saturé des parlums subtils et un peu erus que répan-daient les premières fleurs de lilas précoces. Il y avait un tel contraste entre le spectacle qu'il avait sous les yeux et ce qui venait de lui arriver qu'il se sentit rassuré comme par en-

chanter - Je suis vraiment trop facile à inquiéter, murmura-t-il, qu'ai-je à redouter?

D'abord il est matériellement impossible que quelqu'un ait pu subsister dans l'atmosphère dont le caveau est imprégné.

Donc, ma lumière n'a été souffiée par per-

cet un gaz délétère, provenant sans doute de quelque puisard ou d'une fosse, qui a produit cet effet effrayant au premier abord.

Cette porte n'a pas été ouverte depuis très longtemps, et l'air malsain et irrespirabre s'est accumué dans le caveau de telle façon que g'aurait été folie de vouloir y pénétrer quaud nuème.

Mais cela va se répandre peu à pou; se dissi:

per même et, dans quelques heures, je pourrai revenir pour me mettre à l'ouvrage. Oui, déjà, il me semble que l'odeur monte Il suffoquait, L'acreté de l'odeur infecte qui

blir une ventilation.

- Une odeur!

En prononcant ces dernières paroles, Large En prononçant ces dernières paroles, Largo-val s'approcha de l'escalier tournant qui con-duisait à la cave.

— Elle monte même avec intensité. Dieu ! que cela est écœurant ! Il ne faut pas songer à rien tenter en ce moment. Le plus sage est d'éta-

Georges ouvrit alors les portes et les fenêtres du rez-de-chaussée et s'en alla promener dans Mais pendant qu'il arpentait les allées, sa servante, qui s'occupait du d'iner, ayant eu be-soin d'aller chercher une petite provision de vin, descendit en chantonnant et enfila l'esca-

lier déjà empoisonné, sans trop s'apercevoir de ce qui se passait.

Seulement, elle n'alla pas loin. Au bout de quelques degrés, elle fit demi-tour, et remonta précipitamment en criant comme une brûlée.

Aux clameurs qu'elle poussait, Largeval accorrut, se doutant bien de ce qui se passatt.

Mais il fit l'ignorant et lui dit:

Eh bien! Marthe, qu'y a-t-il donc et pourquoi faites-vous un semblable vacarme?

Mossieur ne s'est donc nas apercu, réponlier déjà empoisonné, sans trop s'apercevoir de

— Monsieur ne s'est donc pas aperçu, répondit Marthe, de l'insupportable odeur qu'il y a dans la cave? Tenez, elle vient jusqu'ici. C'est une véritable infection.

— Oui, monsieur. Tenez, placez-vous là et jugez vous-même En effet, dit Georges d'un ton calme, on

dirait...

— On dirait parbleu, qu'il y a quelque an mal mort...

CAMPLLE DEBANS.